



INSTRUCTIONS POUR ÉTABLIR UN COMPTE ACOL* ET POUR REMPLIR LA DEMANDE D'ABONNEMENT CLIENT ET L'ACCORD FINANCIER ACOL

Si vous avez des questions après avoir pris connaissance des documents ci-inclus, veuillez communiquer avec le Centre de soutien à la clientèle au **1-888-624-ACOL (2265)**.

Le présent document contient des directives sur la manière d'établir un compte ACOL, et des conseils sur la manière de remplir la Demande d'abonnement client et l'Accord financier ACOL.

COMMENT ÉTABLIR UN COMPTE

Il est facile d'ouvrir un compte ACOL ! Tout d'abord, lisez les Conditions générales et remplissez (en double exemplaire) et signez la **Demande d'abonnement client ACOL** de même que l'**Accord financier ACOL**. Postez vos Demande d'abonnement client et Accord financier remplis ainsi que votre dépôt initial à l'adresse suivante :

Unisys Canada Inc.
C.P. 204
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2M4

Par ailleurs, si vous désirez plus rapidement rendre votre compte ACOL actif, vous pouvez envoyer la Demande d'abonnement client et l'Accord financier par télécopieur, en incluant un numéro de carte de crédit, au Bureau administratif et financier, au **1-902-422-1675**.

Lorsque le Bureau administratif et financier aura reçu vos Demande d'abonnement client et Accord financier remplis, de même que votre dépôt initial, nous créerons des identités d'utilisateurs pour les personnes que vous aurez identifiées et vous retournerons la copie signée et acceptée de vos Demande d'abonnement client et Accord financier, . Chaque usager recevra ensuite une lettre confirmant son identité d'utilisateur et son mot de passe initial pour accéder à ACOL. Toutes les personnes qui reçoivent une identité d'utilisateur sont liées par les Conditions générales.

COMMENT REMPLIR LA DEMANDE D'ABONNEMENT CLIENT

Instructions relatives à la page 1 de la Demande d'abonnement client

Inscrivez, à la machine ou en lettres moulées, votre nom ou celui de votre entreprise, vos adresse postale, numéro de téléphone, adresse de courrier électronique et numéro de télécopieur aux endroits indiqués.

Le code d'activité professionnelle est requis aux seules fins des statistiques démographiques sur la clientèle ACOL. Veuillez utiliser la liste des codes d'activité professionnelle pour choisir le type d'activité ou le code de service qui convient le mieux à l'activité principale de votre entreprise.

ACOL doit pouvoir contacter certaines personnes dans votre organisation, dans l'éventualité d'une question concernant les accords signés, ou encore de questions financières ou techniques. Veuillez indiquer le nom de la personne que doit contacter ACOL relativement à des questions commerciales ou financières, concernant votre

* ACOL et Atlantic Canada On-Line sont des marques déposées officielles des provinces du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

organisation et votre compte client. Veuillez indiquer le nom de la personne que doit contacter ACOL relativement à des questions de connectivité concernant votre organisation et votre compte client.

Le mot de vérification de client est une mesure de sécurité supplémentaire qui s'applique lorsque vous communiquez avec ACOL au sujet de votre compte. Lorsque vous téléphonez, le personnel d'ACOL vous demande le mot de vérification pour s'assurer que vous avez le pouvoir de formuler une demande concernant votre compte. Il n'existe aucune restriction quant à ce mot, sauf qu'il doit contenir vingt caractères ou moins.

Veuillez sélectionner la (les) base(s) de données du Réseau d'enregistrement des biens personnels à laquelle (auxquelles) s'applique la demande.

Instructions relatives à la page 2 de la Demande d'abonnement client

Afin d'établir l'accès aux bases de données, chaque usager doit avoir une identité d'utilisateur et un mot de passe. Nous avons besoin d'une liste des personnes, dans votre organisation, à qui vous désirez autoriser l'accès à ACOL et à ses produits par l'intermédiaire de votre compte client.

Information requise pour établir les identités d'utilisateurs

Afin d'établir les identités d'utilisateurs, ACOL doit connaître le nom de l'utilisateur, et les privilèges d'accès que vous désirez affecter à chaque personne. Veuillez sélectionner un privilège d'accès administratif pour chaque utilisateur et cocher toutes les fonctions de bases de données dont vous désirez offrir l'accès à l'utilisateur. Chaque utilisateur recevra par défaut un accès administratif de base si rien n'est sélectionné. Le document intitulé Privilèges d'accès ACOL contient des descriptions de chaque privilège d'accès, si vous désirez plus de détails sur chaque fonction.

Veuillez sélectionner un utilisateur comme administrateur de compte RENBIP. Cet utilisateur sera responsable de l'ensemble des enregistrements effectués par les utilisateurs du compte client. L'administrateur de compte RENBIP a tous les privilèges d'accès accordés avec la recherche, l'enregistrement et l'administration de numéros de parties garanties; il a en outre accès aux fonctions de changement global et de mise à jour des renseignements sur un client du RENBIP. Une seule personne autorisée par compte peut avoir ce privilège d'accès.

Mot de passe d'utilisateur

Lorsqu'un utilisateur entre en communication avec ACOL, il doit fournir une identité d'utilisateur unique qui l'identifie comme personne autorisée à accéder au système. Chaque identité d'utilisateur est associée à un mot de passe secret qui empêche l'accès aux personnes non autorisées. Au moment de son émission, l'identité d'utilisateur est associée à un mot de passe unique initial. La première fois qu'un utilisateur accède à ACOL, il entre son mot de passe initial à l'invite. Le système demande ensuite immédiatement à l'utilisateur d'entrer son propre mot de passe unique.

Créez un nouveau mot de passe pour votre compte à l'aide des règles et indications ci-dessous.

- ◆ Créez un mot de passe de 8 à 32 caractères.
- ◆ Le mot de passe doit inclure au moins un caractère numérique, une lettre majuscule et une minuscule.
- ◆ Le système n'accepte pas les mots courants du dictionnaire.
- ◆ Évitez d'utiliser des noms, des surnoms, des numéros de téléphone, des dates de naissance ou des mots de passe composés d'une suite de caractères identiques.
- ◆ Le système n'accepte pas les caractères spéciaux.

Signature du client

Veuillez signer deux exemplaires de la Demande d'abonnement client. Lorsque nous les aurons approuvées, nous vous retournerons la copie signée et approuvée pour vos dossiers.

COMMENT REMPLIR L'ACCORD FINANCIER

Instructions relatives à la page 1 de l'Accord financier

Dépôt initial

Le dépôt initial (minimum de 100 \$) est requis pour ouvrir un compte ACOL. Toute somme plus élevée fondée sur l'usage subséquent du système est acceptable. Veuillez spécifier le montant de votre dépôt initial.

Avertissement de seuil monétaire du RENBIP

Le système vous aidera à maintenir un solde positif dans votre compte ACOL à l'aide de l'avertissement de seuil monétaire. En effet, le système vous préviendra lorsque votre solde passera sous le seuil des 50 \$ à moins que vous ne lui indiquiez un autre montant. Le message d'avertissement est un texte qui apparaît à la page principale du RENBIP pour vous prévenir que le solde de votre compte est bas et que vous devriez prendre des mesures pour y déposer d'autre fonds. **Si vous avez choisi l'option de paiement par transfert électronique de fonds, le système effectue automatiquement le dépôt pour vous, selon les critères que vous avez spécifiés dans l'option de paiement par TEF. Toutes les autres options de paiement exigent que vous effectuiez vous-même le dépôt.**

Instructions relatives à la page 2 de l'Accord financier

Préférence et options de paiement

ACOL offre plusieurs méthodes de paiement — qu'il s'agisse du dépôt initial ou des paiements subséquents. Le tableau de la page 2 vous demande d'indiquer la méthode que vous préférez.

Option de transfert électronique de fonds (recommandée)

Elle peut être utilisée pour le dépôt initial ou les paiements subséquents.

L'option de transfert électronique de fonds (TEF) vous assure de toujours avoir des fonds dans votre compte et évite l'interruption du service ACOL en raison d'un manque de fonds dans votre compte. Au cours de la journée, pendant que vous traitez des transactions, le système regarnit automatiquement votre compte jusqu'au maximum que vous lui avez spécifié, ou au montant du transfert maximal, suivant le moindre, si le solde de votre compte passe sous zéro. En outre, le système vérifie, pendant la nuit, si votre solde à la fin de la journée est inférieur au solde minimal que vous lui avez spécifié, et génère un TEF pour regarnir votre compte. Veuillez noter que le montant minimal pouvant être ainsi transféré est de 25 \$.

Le montant du transfert maximal correspond à la limite supérieure de fonds qui peuvent être transférés en tout temps de votre banque par TEF.

Le plafond du compte est le montant maximal auquel votre compte client sera rétabli.

Le montant du solde minimal que vous fixez informe le Bureau administratif et financier du niveau auquel un TEF automatique sera déclenché pour regarnir votre compte au niveau maximal pendant la vérification nocturne.

Renseignements sur l'institution financière. Veuillez indiquer le nom et l'adresse de l'institution financière, ainsi que les numéros de l'institution, de domiciliation et de compte client d'où les fonds doivent être transférés. Assurez-vous d'inclure un chèque annulé.

La signature du représentant autorisé pour le TEF est également requise.

Exemple :

Transfert maximal	<u>500 \$</u>	Regarnir le compte jusqu'à un maximum de	<u>600 \$</u>
Solde minimal	<u>50 \$</u>		

Dans cet exemple, si le solde du compte descend sous la barre de zéro au cours de la journée, par exemple à -20 \$, en raison d'une transaction, un TEF sera déclenché pour un maximum de 500 \$ pour regarnir le compte. Le montant maximal qu'il peut y avoir dans le compte en tout temps est de 600 \$. Dans ce cas, le solde du compte serait de 480 \$ (TEF de 500 \$ moins le solde de -20 \$). Si, au cours de la vérification nocturne, le solde du compte était inférieur à 50 \$ en raison du traitement d'autres transactions, un autre TEF serait déclenché pour regarnir le compte.

Option de chèque électronique (solution de rechange recommandée au TEF)

L'option de chèque électronique ne peut pas être utilisée pour le paiement initial.

Le système ACOL produit un chèque en ligne qui peut être rédigé tout comme un chèque-papier. Vous pouvez avoir besoin de deux approbations avant que le chèque électronique soit transmis et que les fonds soient déduits du compte bancaire spécifié pour être ajoutés à votre compte ACOL. Le message d'avertissement de seuil monétaire sera affiché à l'ouverture de session pour vous aviser que le solde de votre compte ACOL est inférieur au montant spécifié et que vous devriez prendre des mesures pour déposer des fonds dans votre compte. Tout chèque électronique non signé qui reste dans le système à la fin d'une journée de travail sera supprimé et ne sera pas appliqué à votre compte. Vous devrez alors produire un autre chèque électronique.

Le montant maximal du chèque est la limite supérieure du montant des chèques électroniques.

Renseignements sur l'institution financière. Comme pour l'option de TEF ci-dessus.

Les signataires désignés. Vous indiquez aussi les personnes dans votre organisation qui sont autorisées à signer des chèques électroniques. Si plus de deux personnes ont cette autorisation, veuillez annexer une liste de noms supplémentaires. Pour exécuter un chèque électronique, il faut la signature électronique d'un ou de deux signataires autorisés à moins d'une indication différente de votre part. Veuillez indiquer sur le contrat si vous préférez qu'une seule ou que deux signatures soient exigées.

Changement des renseignements sur l'institution financière

Veuillez nous prévenir de tout changement de renseignements sur l'institution financière. Nous vous prions de compter trois semaines pour que les changements soient mis en œuvre. ACOL exige des frais pour les chèques et les transferts électroniques de fonds qui sont retournés en raison d'une **insuffisance de fonds**. Le tarif actuel est de 20 \$ par article retourné.

Instructions relatives à la page 3 de l'Accord financier

Option de chèque ou mandat

Cette option peut être utilisée pour le dépôt initial et pour les paiements subséquents.

Un chèque personnel ou de société, ou encore un mandat établi à l'ordre d'**Unisys Canada Inc.** doit être joint à l'**Accord financier** rempli et envoyé à **Unisys Canada Inc., B.P. 204, Halifax, Nouvelle-Écosse, B3J 2M4**. Cette option ne permet pas de faire des paiements additionnels automatiques à votre compte ACOL; vous devrez envoyer des chèques supplémentaires. Le message d'avertissement de seuil monétaire sera affiché à l'ouverture de session pour vous aviser que le solde de votre compte ACOL est inférieur au montant spécifié et que vous devriez prendre des mesures pour déposer des fonds dans votre compte.

Option de carte de crédit

Cette option peut être utilisée pour le dépôt initial et pour les paiements subséquents.

Le montant indiqué (minimum de 100 \$) sera imputé au numéro de carte de crédit spécifié. Cette option ne permet pas de faire des paiements additionnels automatiques à votre compte ACOL. Le message d'avertissement de seuil monétaire sera affiché à l'ouverture de session pour vous aviser que le solde de votre compte ACOL est inférieur au montant spécifié et que vous devriez prendre des mesures pour déposer des fonds dans votre compte. Veuillez communiquer avec le Centre de soutien à la clientèle pour autoriser l'imputation de frais additionnels à votre carte de crédit.

Visa, MasterCard ou American Express. Veuillez spécifier si les frais doivent être portés à votre compte Visa, MasterCard ou American Express.

Frais d'administration de carte de crédit. Veuillez noter que des frais d'administration de 2 % pour l'utilisation d'une carte de crédit seront portés à votre compte ACOL en vue de le regarnir.

Renseignements sur la carte. Veuillez indiquer, comme ils paraissent sur la carte, vos noms, numéro de carte et date d'expiration. Le montant à porter au débit de la carte et au crédit de votre compte ACOL pour le dépôt initial est le montant que vous avez spécifié sur l'Accord financier.

La signature du titulaire de la carte est requise.

Option de dépôt direct

Si vous avez sélectionné l'option de dépôt direct pour regarnir votre compte, le Bureau administratif et financier communiquera avec vous au sujet de la marche à suivre pour envoyer des dépôts directement à l'institution financière ACOL.

Veillez noter

La Demande d'abonnement client et l'Accord financier doivent être signés et transmis à Unisys en deux exemplaires. Une copie approuvée sera retournée avec l'information d'accès nécessaire.

Nous vous remercions de votre intérêt pour ACOL et sommes heureux de vous offrir ce service. *Rappelez-vous* que si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec le Centre de soutien à la clientèle au **1-888-624-ACOL (2265)**.